



Au cœur
de

Quintal

**Meilleurs
Voeux**

Monsieur le maire et le Conseil
Municipal vous souhaitent une
bonne et heureuse année...



Joie
Epanouissement
Fête
Bonheur
Plaisir
Bien-être
Plénitude
Amour
Meilleurs
2017
Voeux
Chance
Succès
Réussite
Santé
Amitié
//

////// SOMMAIRE //////////////////////////////////////

KIOSQUE A IMAGES **P. 4-5**

PLACE DE LA MAIRIE **P. 6 à 11**

- Le Grand Anney
- Voisins vigilants
- Vidéosurveillance
- PLU : où en sommes-nous ?

RUE DE L'ÉCOLE **P. 12-13**

- Conseil municipal des enfants
- Plan des parkings autour de l'école

HAMEAU DU PATRIMOINE **P. 14**

- Four à pain
- Livret sur l'église

SENTIER DE LA FORÊT **P. 15**

- Sortie dessert forestière

CARREFOUR DES MANIFESTATIONS **P. 16 à 21**

- Sortie du CCAS
- Associations
- Parade de Noël
- Concerts à l'église

ROUTE DES GRANDS AXES **P. 22 à 24**

- Grippe aviaire
- Message de la poste
- Rénovation de bâtiments pour économie d'énergie

IMPASSE DES BRÈVES **P. 25**

CHEMIN DE LA VIE **P. 26**



**BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL
DE QUINTAL DÉCEMBRE 2016**

Directeur de la publication : Patrick Bosson

Responsable de la communication : Brigitte Thiery-Audubert

Comité de rédaction et de conception : Brigitte Thiery-Audubert, Arlette Cathelin, Marie-Line Blanchet

Photos : Brigitte Thiery-Audubert, Arlette Cathelin

Comité de relecture : Jean-Paul Favre, Sylvie Vincent

La rédaction décline toute responsabilité quant au contenu des sites internet mentionnés dans le magazine municipal

Impression : Photoplan - Seynod
Impression sur papier recyclé



Cher(e)s Quintalis,

L'année 2017... une année pas comme les autres ?

La nouvelle commune d'Annecy (*regroupement de 6 communes*) et le Grand Annecy (*43 communes*) seront effectives dès le 1er janvier 2017 (*voir article joint*).

Quintal à ce jour reste une commune à part entière comme certaines communes de l'agglomération d'Annecy qui n'ont pas souhaité rejoindre cette fusion.

Fusion ou pas, la baisse des dotations de l'état avec « l'assèchement » de nos ressources financières sont les prémices d'investissements moins importants que ceux souhaités et programmés. C'est pourquoi, le budget 2017 sera articulé sur des projets réalistes, faisant preuve de rigueur, de prudence et d'imagination pour développer et faire vivre notre commune sans augmenter la fiscalité.

Pour conduire nos projets et les rendre pragmatiques, nous devons faire appel aux différentes aides et subventions et plus particulièrement celles de la région Auvergne Rhône-Alpes qui vient de mettre en œuvre un plan régional en faveur de la ruralité (60 millions d'euros supplémentaires sur 3 ans). Epauler les maires des petites et moyennes communes fragilisées par les baisses de dotations de l'état et soutenir l'activité économique sont un bonus complémentaire... nous aurions tort de nous en priver.

Dès le premier trimestre, nous réitérerons les réunions de quartier, rencontres indispensables pour connaître les préoccupations et les souhaits de chacun d'entre vous. Ce sont des moments privilégiés durant lesquels l'équipe municipale et les habitants peuvent échanger. Elles permettent à chacun de faire connaître son point de vue et de dialoguer directement avec le maire et les élus.

Mars 2017, marquera la mi-chemin du mandat que vous nous avez confié lors des dernières élections municipales : ce sera le moment de vous rendre compte de la mise en œuvre de nos engagements. D'ores et déjà, bon nombre de projets que nous vous avons proposés ont été menés à leur terme, tandis que bien d'autres sont en cours ou verront le jour dans les prochains mois. Ces réalisations sont l'œuvre de toute une équipe : celle des élus mais également des employés municipaux qui m'entourent et qui s'impliquent au quotidien à mes côtés, sans compter leur temps, ni leur énergie, au service de notre village et de ses habitants.

L'année 2017 sera aussi une période riche en événements démocratiques :

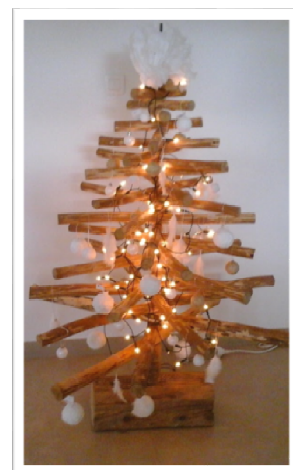
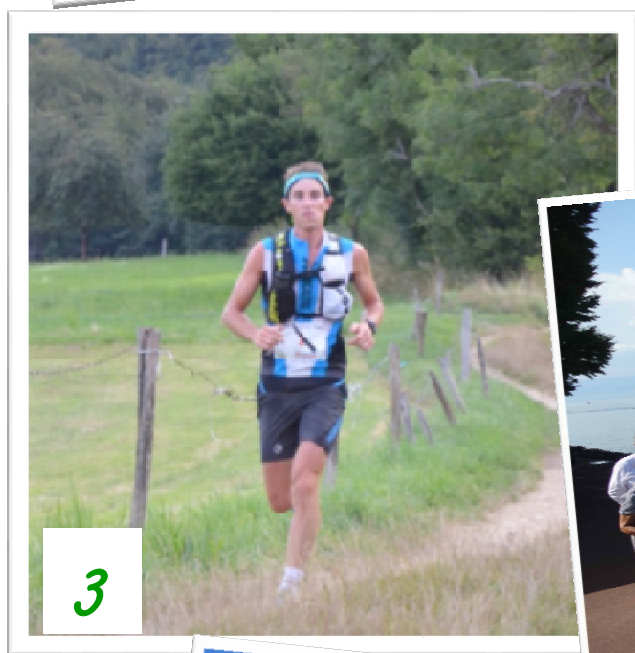
Le premier tour de l'élection du Président de la République se déroulera le dimanche 23 avril 2017 et le second tour le dimanche 7 mai 2017. Les élections législatives sont prévues les dimanches 11 et 18 juin 2017.

En attendant cher(e)s Quintalis, au seuil de cette nouvelle année, le Conseil Municipal se joint à moi, pour vous souhaiter à toutes et à tous, d'excellentes fêtes, une très bonne santé et le succès dans la réalisation de vos projets. En restant unis et solidaires en ces temps difficiles, nous continuerons à mieux vivre ensemble dans le respect des traditions tout en préparant l'avenir.

Votre maire
Patrick BOSSON

« Il est des gens qui dépensent leur argent au galop et d'autres au trot, mais c'est au pas qu'il faut le dépenser ». Citation de Adolphe d'Houdetot ; Dix épines pour une fleur (1853)







- Photos 1 et 2 : Nouveau pôle scolaire
- Photo 3 : Trail du Semnoz le 03 septembre 2016
- Photo 4 : Sortie du CCAS le 10 septembre 2016
- Photos 5 et 6 : Festival MusiQuintal les 24 et 25 septembre 2016
- Photo 7 : Élection du conseil municipal des enfants le 17 octobre 2016
- Photos 8 et 9 : Commémoration du 11 novembre 2016

LE GRAND ANNECY

Le Préfet de la Haute-Savoie a officiellement acté, le 29 juillet 2016, la création de la nouvelle agglomération, dénommée Grand Annecy, regroupant les 43 communes - qui ne seront plus que 34 au 1er janvier 2017 compte tenu des fusions de communes - issues de la Communauté de l'agglomération d'Annecy et des Communautés de communes du Pays d'Alby, du Pays de Fillière, de la Rive Gauche du Lac d'Annecy et de la Tournette. Un territoire de 199 422 habitants.

Pourquoi créer le Grand Annecy ?

Les lois de décembre 2010 (Réforme des collectivités locales) et d'août 2015 (loi NOTRe) ont encouragé, voire obligé certains regroupements intercommunaux. Ainsi, les élus du bassin de vie annécien ont rationalisé l'organisation institutionnelle de notre territoire en réalisant des fusions de communes et d'intercommunalités dont le Grand Annecy

Pourquoi cette fusion ?

Cette proposition d'union de l'Agglo d'Annecy avec les communautés de communes de la Tournette, de la Rive Gauche du Lac d'Annecy, du Pays d'Alby et du Pays de la Fillière s'inscrit dans le cadre de la réforme territoriale qui prévoit une nouvelle organisation territoriale au 1er janvier 2017 (loi NOTRe).

Cette nouvelle dimension favoriserait un positionnement stratégique au sein de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes et permettrait ainsi à la nouvelle agglomération d'Annecy de jouir d'une plus grande visibilité et audibilité au plan régional, national et international. L'attractivité d'un territoire s'évalue aujourd'hui à l'échelle d'une métropole, c'est pourquoi ce regroupement est indispensable pour préserver et amplifier notre rayonnement.



Quelles sont les conséquences pour Quintal ?

Pas de conséquences directes majeures pour notre commune au niveau du service public.

En revanche, **au plus tard le 15 avril 2017** : vote des taux d'imposition dont la durée d'harmonisation sera progressive et lissée durant 12 ans.

Si les taux concernant la part communale resteront sensiblement constants (TH 11,63%, TF 11,78%...) les taux intercommunaux seront quant à eux lissés sur 12 ans.

Pour Quintal les parts **commune + C2A**

Taxe d'habitation (TH)

Avant fusion : 18,10%

Après fusion : 19,28%

Taxe foncière (TF)

Avant fusion : 12,18%

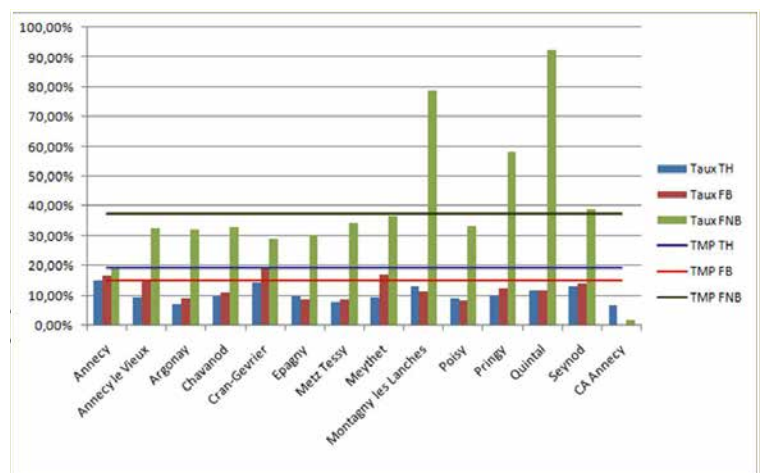
Après fusion : 15,09%

Taxe foncier non bâti (TFNB)

Avant fusion : 94,39%

Après fusion : 37,62%

Tableau comparatif des communes de la C2A



Une nouvelle gouvernance

- LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE : 92 délégués contre 158 comptabilisés à ce jour dans les 5 intercommunalités.
- LE BUREAU COMMUNAUTAIRE : 1 Président, 15 Vice-Président(e)s et des conseiller(ère)s communautaires délégué(e)s. Instance décisionnelle qui prépare les délibérations du Conseil communautaire.

- LA CONFÉRENCE DES MAIRES : tiennent séance les maires de chaque commune membre. Instance politique de débats, d'échanges et d'anticipation sur les grandes orientations et projets structurants du territoire.
- LES COMMISSIONS : ouvertes aux élus municipaux, les commissions débattent d'orientations relatives à chaque domaine de compétence, pour préparer les décisions du Bureau et les délibérations du Conseil.
- LA CONVENTION DE TOUS LES ÉLUS MUNICIPAUX : réunion annuelle pour partager les problématiques propres au territoire et mettre en débat les questions importantes.

Dates clés à retenir

- 13 JANVIER 2017 : installation du Conseil communautaire avec élection du Président et des membres du bureau.
- 16 FÉVRIER 2017 : Nomination des représentants du Grand Anancy dans les différentes instances (Sila, Sdis...)
- 13 AVRIL 2017 : Vote du budget

P. BOSSON



Les TOURTERELLES INAUGURATION – 27 JUIN 2016

Ce lundi 27 juin Patrick BOSSON Maire de QUINTAL, Jean Claude Carle Sénateur, Vincent PACCORET Conseiller Départemental, Guy CHAVANNE Président de la SA MONT-BLANC ont inauguré les 10 nouveaux logements locatifs appelés « LES TOURTERELLES » au cœur du chef-lieu.

Cette opération réalisée par la SA MONT-BLANC avait été initiée sous l'ancienne municipalité menée par Michel DELATTRE et confirmée par la nouvelle équipe.

Les locataires, pour certains présents à l'inauguration, ont pu d'ores et déjà apprécier la vue exceptionnelle jusqu'à la Dent du chat en Savoie.

Historique :

Au premier trimestre 2013, Michel DELATTRE maire de QUINTAL recevait trois bailleurs sociaux afin d'organiser une consultation pour la réalisation d'un programme de logements locatifs sur le terrain situé au chef-lieu et qui venait à l'époque d'être acheté par la commune. Le terrain était occupé par l'ancienne boulangerie. Celle-ci a été démolie par la Commune préalablement au démarrage des travaux par SA MONT-BLANC.

Après plusieurs entrevues avec la Commune sur la taille du programme et sur le statut juridique de l'opération, SA MONT-BLANC a remis son dossier de faisabilité en Juin 2013.

Par délibération du 24 juin 2013, le conseil municipal de QUINTAL a retenu SA MONT-BLANC pour la réalisation de son programme.

Le permis de construire a été déposé le 15 octobre 2013 et délivré par la commune le 23 Janvier 2014.

Celui-ci a ensuite fait l'objet de recours gracieux distincts.

Après analyse des arguments avancés et après une nouvelle consultation de l'architecte conseil de la Commune qui a conforté le cabinet Arch'Ingenierie dans les choix architecturaux qui avaient été proposés, une réponse a été apportée aux différents recours et la phase de consultation des entreprises a pu démarrer pour permettre un lancement du chantier en Avril 2015.

Parallèlement, l'agrément de l'ETAT pour la réalisation de 10 logements locatifs sociaux a été délivré le 1^{er} juillet 2014.

Foncier :

L'opération bénéficie d'une minoration du foncier par la commune via un bail emphytéotique comprenant un loyer dit « canon » c'est-à-dire versé intégralement à la signature du bail.

Particularités de l'opération:

Il convient de noter le travail réalisé par l'architecte de l'opération, la commune et la SA LE MONT-BLANC afin d'intégrer au mieux ce bâtiment dans un environnement mixte villas/ collectifs.

Programme :

- 10 logements
- Bâtiment élevé en rez + deux niveaux
- Surface habitable : 603.9 m²
- 5 caves
- 5 garages + parkings extérieurs
- Chaque logement bénéficie de terrasse ou balcon

Typologies des logements

4 T2 / 4 T3 / 2 T4 duplex

Surfaces moyennes :

- T2 : 48 m²
- T3 : 66 m²
- T4 duplex : 70 m² + 15 m² surface sous 1.80m

Conventionnements des logements locatifs

- 3 PLAI
- 5 PLUS
- 2 PLS



Illustrations de loyers

L'opération a été scindée en trois types de conventionnements permettant trois niveaux de loyers différents et donc trois niveaux de plafonds différents permettant de répondre à un large éventail de demandeurs et conformément aux exigences du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Exemples :

T3 68 m² PLUS = 400 € hors charges

T2 49m² PLAI = 252 € hors charges

L'opération bénéficie, de par l'agrément de l'Etat, de la TVA à taux réduit 5,5%, de subventions directes de l'Etat, du Conseil départemental et de l'agglomération d'ANNECY.

Prêts

Prêts sollicités par SA MONT-BLANC (76%)

Subventions & fonds propres

ETAT

Conseil départemental

Communauté d'Agglomération d'Annecy C2A

Amallia Collecteur 1%

Pour un total de 24 % du financement.



N. GAUTEUR
SA MONT-BLANC



POLE PETITE ENFANCE

Située au cœur du pôle d'accueil de la petite enfance, la micro-crèche « **Les Petits Flocons** » a accueilli ses premiers petits flocons le 7 septembre 2016.



Articulé autour de son bien-être, l'enfant et ses parents sont reçus par la directrice Emilie DUSSAUD et son équipe de professionnelles de la petite enfance.

Dans une structure neuve, claire, lumineuse et chaleureuse, l'équipe crée et met en place des activités basées sur la pédagogie « Montessori ». Pour le midi et le goûter, les enfants mangent des repas bio et de saison concoctés par l'entreprise éco-responsable « Leztroy ».

Actuellement, douze familles dont six petits Quintalis fréquentent ce cocon de zénitude. Il y a encore quelques places de disponibles.

Toute l'équipe tient à remercier la commune et ses élus ainsi que les Quintalis pour la réalisation de ce beau projet.

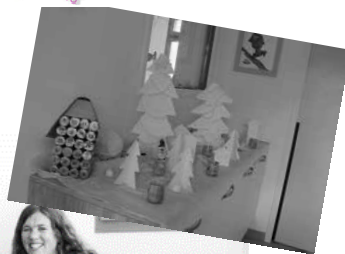
« **Les Petits Flocons** » vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Les Petits Flocons

327 route du Semnoz
74600 QUINTAL
04 50 08 30 79

lespetitsflocons74@gmail.com

www.lespetitsflocons.com



GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Depuis la rentrée 2016, nous accueillons les enfants de 3 à 10 ans dans des locaux spacieux et agréables.

L'aménagement et la superficie de cette nouvelle garderie nous permettent de proposer aux enfants des activités nombreuses et variées : activités manuelles, jeux de société...

Le personnel municipal vous souhaite un joyeux Noël et une bonne fin d'année.



AMÉNAGEMENT DU PARC DE JEUX



L'accès du parc de jeux a été entièrement sécurisé par une clôture et des portillons métalliques empêchant l'accès à tout véhicule ou deux roues afin de préserver la tranquillité et la sécurité des enfants .

La commission travaux



VOISINS VIGILANTS

RAPPEL DE LA PROCEDURE À SUIVRE EN CAS D'ÉVÉNEMENTS INSOLITES

1/ SI VOUS N'ÊTES PAS "VOISIN VIGILANT"

Contactez la gendarmerie de Seynod : 0450691335. Donnez votre identité, décrivez ce que vous avez vu, le lieu, l'heure et dites si vous avez pris des photos, l'immatriculation du véhicule... **EN UN MOT, FOURNIR LE PLUS D'INFORMATIONS AUX GENDARMES.**

Rapprochez vous de la communauté "voisins vigilants" la plus proche :

- Clos de l'église : Elodie MANCHE - 06.61.66.43.44
- Crêt Soleil : Fabrice GOY - 06.79.59.04.49
- Pré Valon : Pierre COMMUNAL - 06.07.44.56.29
- Les Thuyas : Fabrice THIERY - 06.45.14.15.89
- Haut du village : Patrick LONGIS - 04.50.46.61.21
- Le Lango : David BADO - 06.13.13.64.62

2/ SI VOUS ÊTES "VOISIN VIGILANT" ET UNIQUEMENT DANS CE CAS

Envoyez un SMS au 0647492626 pour informer ainsi toutes les personnes de votre communauté ainsi que votre référent qui fera suivre aux communautés jumelées, si nécessaire.

RAPPEL

TOUTES LES COMMUNAUTÉS DOIVENT ÊTRE JUMELÉES ENTRE ELLES ET EN PARTICULIER, LA COMMUNAUTÉ "LES FRENES" QUI EST LA GENDARMERIE DE SEYNOD.

Une réunion entre les référents est prévue le 20 janvier à la mairie afin de répondre à vos attentes et d'élargir les communautés. **N'hésitez pas à nous rejoindre !**

Pour la commission information
F. THIERY



VIDÉOSURVEILLANCE

Par arrêté du 26 octobre 2016, Monsieur le Préfet a autorisé le fonctionnement du système de vidéoprotection avec enregistrement numérique sur notre commune sous la forme d'un périmètre vidéoprotégé (secteur commerces et bâtiments communaux).

Des panneaux de ce type ont été installés à chaque entrée du village pour informer la population.



PLAN LOCAL D'URBANISME PHASE FINALE

L'enquête publique s'est déroulée du 10 novembre au 25 novembre 2016.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur remettra dans le délai d'un mois son rapport d'enquête. Dès réception en mairie de ces éléments, le document sera disponible sur le site internet de la commune et en mairie pour consultation du public et ce pendant un an.

Les dossiers relatifs au zonage d'assainissement et à la transformation du POS en PLU pourront éventuellement être modifiés au vu des avis des personnes publiques associées et du rapport d'enquête et seront présentés à un prochain conseil municipal pour approbation en début d'année 2017.

P. CHASSON

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le 7 octobre dernier, les élèves de CE2, CM1 et CM2 de l'école de Quintal ont participé à l'élection des représentants du conseil municipal des enfants.

Le 17 octobre 2016, le conseil municipal des enfants s'est réuni à la mairie pour élire leur maire et ses quatre adjoints, en présence de :

- Patrick BOSSON, maire
- Fabienne ROUGE-PULLON, adjointe en charge de la commission scolaire,
- Arlette CATHELIN, Michelle HEZARD-BUISSON, Armelle MONSCHEIN et Annie WILK, conseillères municipales et membres de la commission scolaire,
- Gilles JOET, directeur de l'école,

En préliminaire à ces élections, le maire a accueilli les enfants. En quelques mots, il a présenté la mairie : son organisation, son mode de fonctionnement. Il a également expliqué aux enfants leur rôle en tant qu'élus.

L'adjointe a également rappelé aux enfants quelques règles de bonne conduite à respecter dans le cadre de leur mandat.

A l'issue du vote par les membres du conseil municipal des enfants, les résultats suivants ont été proclamés :

- **Baptiste CUTTAZ, Maire**
- Antoine CUTTAZ, 1er adjoint,
- Inès LOISON, 2ème adjointe,
- Antonin PAQUIER, 3ème adjoint,
- Maëlys STIKER, 4ème adjointe
- Alexandra BERNARD, Emma CURIOTTI, Célia ROLLAND, Marius BROYER, Pierre PRATS, conseillers municipaux.

Avant de se quitter, un petit rafraîchissement a été servi.

F. ROUGE-PULLON



STATIONNEMENT AUTOUR DE L'ÉCOLE

121 enfants fréquentent aujourd'hui l'école de Quintal et plus de 80 véhicules abordent l'entrée chaque matin.

Nous vous rappelons que pour la sécurité des enfants, il est demandé aux automobilistes d'utiliser, aux heures d'entrées et de sorties des élèves, **la route du Semnoz uniquement dans le sens de la montée et de bien vouloir redescendre Chemin des Creuses en direction de la route de Viuz** (voir schéma ci-dessous).

Nous constatons chaque jour des croisements de véhicules devant l'école qui imposent d'emprunter le trottoir de chaque côté en mettant en danger les enfants. Ces situations sont d'autant plus dangereuses qu'elles se produisent parfois lors de travaux dans la rue qui peuvent bloquer la circulation mais aussi l'hiver, à cause des rebords de la route enneigés et glissants.

Le directeur de l'école et la municipalité tiennent à manifester leur inquiétude et vous demandent de faire part d'un peu de civisme en respectant le sens de circulation, en ne stationnant pas sur les trottoirs mais en utilisant les parkings publics autour des immeubles.



FOUR A PAIN JOURNÉE PORTES OUVERTES DU 17 SEPTEMBRE



Ce 17 septembre, les Quintalis étaient invités par l'association des "Amis du four" afin de visiter ce bâtiment de la commune datant de la première moitié du XIXème siècle. Bordant la route de Viuz, cette véritable bâtisse comprenant une belle chambre de cuisson, une cheminée en molasse ainsi qu'un logis à l'étage a été entièrement rénovée par cette association, avec le soutien financier de la mairie, du Conseil Départemental et de la Fondation du Patrimoine.

Le temps n'était pas de la partie pour cette journée découverte, les visiteurs ont néanmoins pu juger pleinement des qualités toujours intactes de la chambre de cuisson en achetant quelques pizzas et pains fabriqués sur place par les membres de l'association.

Autre utilisation du four à pain

La pièce du haut, appelée "Give Box" est réservée au troc d'objets en bon état : livres, bibelots, vêtements... Chacun peut passer selon ses envies durant la journée.

Pour le dépôt d'objets, attention l'espace est limité.

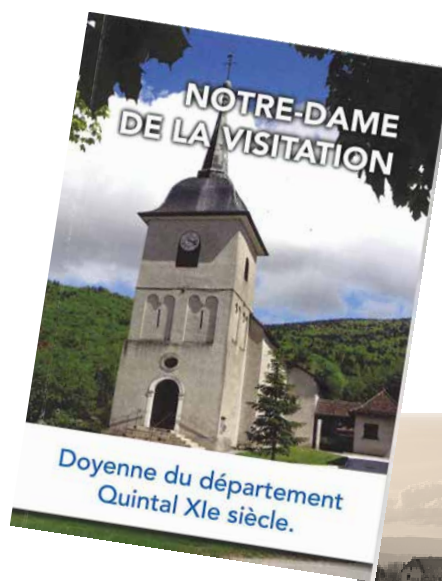
Stéphane BERTRAND



PATRIMOINE UNE COLLECTION A DÉCOUVRIR

Livret "Notre Dame de la Visitation : doyenne du département" :

Ce livret est en vente au secrétariat de mairie et à la librairie "La Procure" à Annecy au tarif de 7 euros.



UNE VISITE EN FORÊT COMMUNALE DE FAVERGES POUR APPRÉCIER LES IMPLICATIONS DU PROJET DE DESSERTE FORESTIÈRE DU SEMNOZ

Les conseils municipaux de Gruffy, Viuz-la-Chiésaz et Quintal ont visité samedi 10 septembre dernier une « coupe à câble », réalisée dans la forêt communale de Faverges, depuis la route forestière dite de « La Motte ».



Cette sortie, organisée par le PNR du massif des Bauges et le Centre Régional de la Propriété Forestière, visait à illustrer la problématique de la desserte forestière et du débardage des bois en zone de montagne et à répondre aux interrogations des Communes impliquées dans le projet de desserte forestière du Semnoz.

Un premier temps fut employé au rappel du projet du Semnoz : réalisation d'une route forestière structurante permettant de desservir l'ensemble du versant ouest, par tous temps, par des camions grumiers (chaussée empierrée et pente en long de 12% maximum).

Un deuxième temps fut consacré à la visite commentée - par Marion LAFFIN, responsable à l'Office National des Forêts - de la coupe de bois débardés par câble dans la forêt communale de Faverges au printemps 2016 (parcelle 14).



Le projet de desserte du Semnoz devrait en effet permettre de mettre en œuvre des exploitations forestières par câble pour les parties moyennes et hautes du versant : une alternative intéressante pour la mobilisation des bois en forte pente et sur des terrains sensibles.

La technique du débardage par câble consiste à suspendre les bois à chariot porteur, lui-même situé sur un câble arrimé en partie basse et haute d'un versant.



En fonction de la configuration du site, les bois sont ensuite montés ou descendus le long du câble, jusqu'à pouvoir les stocker en bord de route.

Cette visite instructive, qui s'est terminée dans la convivialité, a permis à chacun d'apprécier les implications de la réalisation d'une route forestière et des exploitations forestières qui peuvent en découler.

Une étude d'impact sur l'environnement, étape nécessaire à l'avancement du projet de desserte du Semnoz, est actuellement en cours de réalisation. A suivre !

Pierre PACCARD

Chargé de mission Forêt - Filière bois PNR



TRAIL DU SEMNOZ

03 SEPTEMBRE 2016



La seconde édition du **Trail Semnoz Tour** s'est déroulée le samedi 3 septembre 2016 au départ et à l'arrivée de la plage de **SEVRIER**. Elle confirme le succès initial de l'édition 2015 avec une participation encore plus élargie ; que ce soit au niveau national ou international.

L'**objectif** de mettre en valeur la **montagne du SEMNOZ**, ses **acteurs**, ses **communes environnantes**, ainsi que les **partenaires de la course** a été atteint, permettant aussi à de nombreux coureurs de profiter d'un séjour dans notre région durant le week-end.

Le **Négatif-Trail** (by Zamst), 1er Trail en France 100% descente, a été une réussite ; il a permis de créer un second site de départ au sommet du Semnoz dans une ambiance de pleine nature.

La mobilisation de **nos 100 bénévoles** et le soutien de nos **partenaires institutionnels, privés ou associatifs** a été indispensable dans la réalisation de cette édition 2016.

Quintal, un village sur tous les fronts !!

Pour cette seconde édition, notre village était présent à tous les niveaux.

Le ravitaillement de la fruitière a été animé par des bénévoles de la commune. L'accueil et la convivialité de cette « halte » a une nouvelle fois été très apprécié des coureurs. La responsabilité du secteur « sentier des Traces » a également été tenue par un Quintalis.

La mairie et son personnel a apporté son soutien logistique à l'organisation afin d'accueillir les coureurs en toute sécurité.

Sur le plan de la communication, l'événement a été couvert par notre correspondant local du Dauphiné et l'ensemble des photos coureurs au niveau du village a été prise par des Quintalis.



Enfin, comment ne pas citer les 8 valeureux traileurs du village, présents sur les parcours 12km et 26km avec de beaux classements en prime.

De nombreux villageois sont également venus encourager les coureurs, offrant une belle animation dans le centre du village.

Un grand merci à la commune, et rendez-vous en 2017 le samedi 02 septembre ;-)

L'équipe d'Organisation

Association « les Traileurs du Semnoz »
www.trailsemnoztour.org
Contact : traileursdusemnoz@gmail.com

Bilan Express

- **857 inscrits (+41%)**
- **100 bénévoles**
- **Une représentation nationale et internationale**
55 départements
14 régions
14 pays (dont 4 hors Europe)
- **1328 abonnés à la Page Facebook**
Plus de 44 238 personnes atteintes
- **Action caritative**
Un Chèque de 500€ a été remis à la famille de JH Hoarau, traileur récemment disparu

Projection 2017

- L'Auberge de Quintal rejoint l'équipe partenaire du Trail Semnoz Tour
- A partir de 2017, les parcours 26 et 45km pourront se courir en relais. **Le passage de relais du 26km** se déroulera à **Quintal !!** Et **le passage de relais du 45km** se déroulera au restaurant **Le Châtillon** au Semnoz, tenu par des Quintalis !!



10 SEPTEMBRE

DÉCOUVERTE DE THONON ET EVIAN

Samedi 10 septembre 2016, le CCAS de la commune de Quintal a organisé pour les Quintalis de soixante dix ans et plus une sortie à la découverte de Thonon et Evian.



47 participants ont répondu à l'invitation.

Départ de Quintal à 8H15, pour Thonon les Bains, visite guidée du Château de Ripaille avec une dégustation de vin blanc AOC "château de Ripaille" puis direction Evian-les-Bains pour déjeuner au restaurant ; petit temps libre direction le port pour embarquer pour une promenade commentée de 45 minutes sur la baie d'Evian. Découverte des secrets du lac Léman à bord de l'Agrion, un bateau électrosolaire qui nous a permis d'admirer les rives de la cité thermale et d'observer la faune. Très belle ballade surprenante et inoubliable.

Débarquement en fin d'après midi puis retour à Quintal, en autocar.

F. ROUGE-PULLON



FESTIVAL MUSIQUINTAL

La deuxième partie du festival MUSIQUINTAL a eu lieu les 24 et 25 septembre. Le samedi 24, quatre chorales :

- L'AIR DU TEMPS , chœur de femmes de Quintal
- WHY NOT , chorale mixte de Meythet
- CHOEUR DES HOMMES ET DES VOIX, chœur d'hommes régional.

ont donné leur concert avec succès, dans notre église.

Le Dimanche 25, GOOD NEWS GOSPEL, chœur mixte annécien, a remporté pour la deuxième année consécutive, un très bel enthousiasme auprès des Quintalis venus nombreux, toujours dans notre église.

Merci à tous, choristes et auditeurs, amoureux de chants et de musique d'être venus encourager tous ces participants amateurs .

Un prochain festival MUSIQUINTAL vous sera proposé dans le courant de l'année 2017. Nous comptons sur vous !

B. THIERY-AUDUBERT



L'Association des Parents d'Elèves de Quintal

Cette année encore, les parents d'élèves sont nombreux à se mobiliser pour faire vivre cette association destinée à financer les projets de l'école.

Nous avons débuté l'année par l'Assemblée Générale du 2 septembre 2016 durant laquelle nous avons présenté le bilan de l'année dernière ainsi que les projets réalisés et financés par l'APE.

Nouveau bureau pour l'Année 2016-2017

La Présidente : Virginie Cagnon
Le Vice-Président : Jean-Marc Brouze
La Secrétaire : Marie-Céline Bonnard
La Vice-Secrétaire : Anne-Véronique Jallier-Augert
La Trésorière : Armelle Fromaget
La Vice-Trésorière : Carole Rolland

Au programme cette année

Novembre 2016 : Vente de Calendriers de l'Avent et de Sapins de Noël

Décembre 2016 : Marché de Noël
Ouvert à tous les Quintalis !!!
Le Vendredi 16 Décembre 2016
à partir de 16h dans la cour de l'école.

Janvier 2017 : Vente de Brioches et de Galettes des Rois

Février 2017 : Vente de Pizza

Samedi 18 mars 2017

SOIREE LOTO

Salle de la fruitière

Un grand moment de convivialité pour les petits et les grands.

Rejoignez-nous avec votre bonne humeur !

APPEL AUX QUINTALIS

Pour cette soirée loto nous aurons besoin de nombreux lots. Si vous avez la possibilité de nous aider, si vous connaissez quelqu'un qui peut faire un don, nous serons très heureux de votre participation.

Avril/Mai : Vente d'objets personnalisés

DIMANCHE 04 JUN 2017
BROCANTE de QUINTAL



Noircissez votre agenda pour cette
incontournable journée !

Videz vos placards, vos greniers et mazots pour vendre vos toiles de maîtres aux brocanteurs et transmettre le futile qui pour d'autres est utile !

Samedi 1^{er} Juillet 2017 : Kermesse de l'école

Opération Sets de Table

- L'APE cherche des annonceurs pour ses sets de tables présents lors de la Soirée loto et de la Brocante.
- Vous êtes artisan, entrepreneur, salarié d'une entreprise souhaitant communiquer et soutenir notre action ?
- **Achetez un encart publicitaire !**



Pour information

Les flyers de toutes nos ventes et manifestations sont distribués en classe à chaque élève, disponible en Mairie et accessible sur notre site internet : <http://apequintal.free.fr/>



QUINTAL
SPORTS & LOISIRS

MARCHÉ D'AUTOMNE ENCORE UNE RÉUSSITE !

L'association Quintal Sports et Loisirs a organisé la 8ème édition de son traditionnel marché d'automne le dimanche 5 Novembre dernier sous la grenette de la salle de la Fruitière. La météo, capricieuse et hivernale, n'a pas empêché l'affluence. Les habitués, comme les visiteurs extérieurs de plus en plus nombreux, se sont déplacés en quête de saveurs d'antan.



Dans une ambiance conviviale, les produits du terroir proposés à la vente : le boudin, le « bidoyon », le pain cuit au feu de bois, les bugnes, les rissoles, le beurre en baratte, les courges, les noix de Grenoble, les fromages et la charcuterie ont remportés un franc succès.

REPAS DE REMERCIEMENT DES BÉNÉVOLES

L'association Quintal Sports et Loisirs, présidée par André Mollier, a remercié le vendredi 25 Novembre dernier, les bénévoles, les partenaires et les élus de la commune qui ont aidé au bon déroulement de la Montée Historique de Quintal et du Marché d'Automne 2016.

Sans l'aide de cette centaine de personnes, les deux manifestations annuelles organisées par Quintal Sports et Loisirs ne pourraient avoir lieu.

Encore un grand
merci à vous tous !



MONTÉE HISTORIQUE DE QUINTAL 2017 : LA 10^{ème} !

Nous vous donnons rendez-vous le **dimanche 30 Avril prochain** pour la Montée Historique de Quintal, épreuve sur route sécurisée ouverte aux voitures et motos historiques, de prestige ou d'exception.

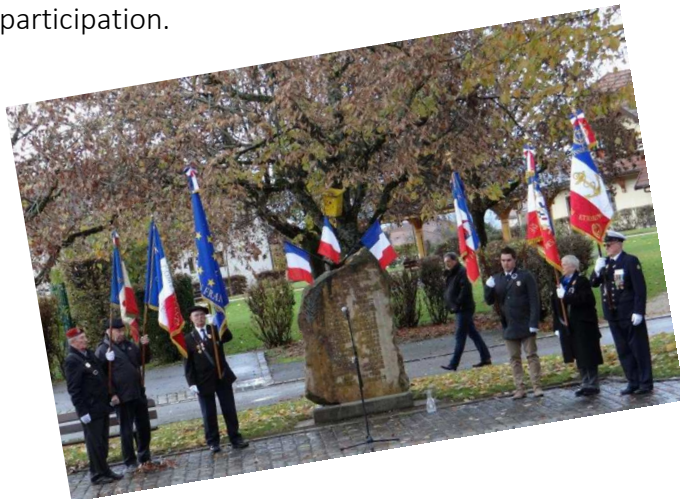
A l'occasion de la **10^{ème} édition**, le public pourra assister à un spectacle de drift ; le drift est un sport automobile dans lequel le pilote contrôle son véhicule en le maintenant en dérapage dans les courbes. Spectacle assuré !



11 NOVEMBRE 2016

Malgré le froid mordant et la pluie glaciale, les quintalis ont répondu présents et nombreux à la commémoration du 11 novembre qui s'est terminée "au chaud", salle La Fruitière" autour du traditionnel chocolat et de l'apéritif pour les plus grands.

Merci aux enfants et aux chorales pour leur participation.



QUINTAL ANIMATION - ACTIVITÉS

Il reste encore des places disponibles



Activités 2016-2017
Nouveau – dernière minute

Gymnastique acrobatique
30 séances Sandrine Prissette

Salle de l'Ecole
Enfants en cycle Primaire (6-10 ans) – mini 8 enfants
Lundi de 17h30 à 18h30
Tarif : 138 Euros
Intéressés ? Nous contacter au plus vite sur
quintal.animation@free.fr



STREET DANCE

COURS ADOS ADULTES

Salle de la Fruitière Quintal
Mardi de 18h30 à 19h30
Par Solenn Mortréuil-Baccon

Contact:
respdanse@ml.free.fr
quintalanimation@free.fr

THÉÂTRE À VENIR

EN JANVIER : LES FABLES DE LA FONTAINE avec la troupe de Paris. Baudet

LE 8 AVRIL : « LES BELLES SOEURS » avec la compagnie Accroplanches

APPEL À NOUS REJOINDRE

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

QUINTAL ANIMATION participe depuis des années à faire de Quintal une commune dynamique et active où il fait bon vivre. Nous vous rappelons que sans l'association, vos activités sportives et culturelles ne pourraient pas perdurer. Plusieurs membres actifs, pour des raisons de santé ou de déménagement ne pourront pas continuer leur investissement au sein du conseil d'administration. Nous avons besoin de vous pour les remplacer. *C'est la survie de l'association qui est en jeu*

Venez participer à notre prochaine réunion

le mardi 10 janvier 20h30

au 1er étage de la salle la Fruitière

FÊTE DE L'AVENT PARADE DE NOËL

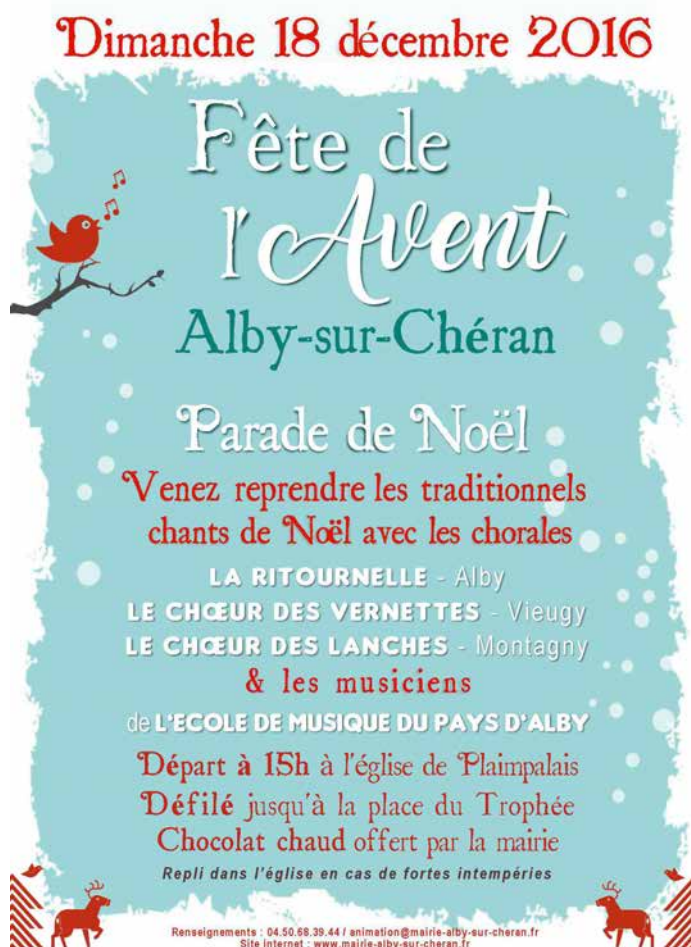
Dimanche 18 décembre, venez participer à la "Parade de Noël" avec les chorales La Ritournelle (Alby), le Chœur des Vernettes (Vieugy), Le Chœur des Lanches (Montagny-Les-Lanches) et des musiciens de l'Ecole de musique du Pays d'Alby.

Venez reprendre avec nous les traditionnels chants de Noël !

Le départ de la parade sera donné à 15h sur la Place de l'Eglise et le défilé se terminera sur la Place du Trophée dans le Vieux Bourg.

Afin de clôturer en beauté ce moment de partage et de convivialité avant les fêtes de Noël, un chocolat chaud sera offert par la municipalité.

Nous vous attendons nombreux !



Dimanche 18 décembre 2016

Fête de l'Avent
Alby-sur-Chéran

Parade de Noël

Venez reprendre les traditionnels chants de Noël avec les chorales

LA RITOURNELLE - Alby
LE CHŒUR DES VERNETTES - Vieugy
LE CHŒUR DES LANCHES - Montagny
& les musiciens

de **L'ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS D'ALBY**

Départ à 15h à l'église de Plaimpalais
Défilé jusqu'à la place du Trophée
Chocolat chaud offert par la mairie
Repli dans l'église en cas de fortes intempéries

Renseignements : 04.50.68.39.44 / animation@mairie-alby-sur-cheran.fr
Site internet : www.mairie-alby-sur-cheran.fr

CONCERT Église de Quintal

DIMANCHE 08 JANVIER 2017 - 18h00

L'ensemble Ceux d'en Haut est un quatuor vocal professionnel créé en 2003, à l'initiative de Nicolas Perrillat. La vocation de cet ensemble est de faire découvrir et promouvoir le répertoire alpin dans toute sa diversité.

Depuis sa création, ce chœur d'hommes propose un répertoire a capella basé sur les chants traditionnels, populaires, religieux ou profanes, spécifiques aux régions de montagnes des Alpes du Nord (Savoie, Valais, Gruyère, Val d'Aoste, Trentin...)

Le répertoire de Ceux d'en Haut navigue du XVIème siècle à aujourd'hui ; d'œuvres savantes, comme celles écrites par les compositeurs de l'ancienne Cour de Savoie (Dufay, Manuscrit de Turin...) en partitions tombées dans l'oubli comme celles de Jean Ritz ou Nicolas Martin.

Chaque concert permet aussi de faire entendre le son mélancolique du cor des Alpes, dans un répertoire traditionnel ou contemporain.



Les chanteurs

Benoit MAGNIN : contre ténor

Robert SCOTTON : ténor

Nicolas PERRILLAT : baryton

Jean-Marc BROUZE : basse



RÉCEPTION DES NOUVEAUX HABITANTS

Monsieur le Maire et le conseil municipal accueilleront les nouveaux habitants le **27 janvier 2017**. Une invitation leur sera envoyée.



POUR UNE COMMUNICATION PLUS DYNAMIQUE ET PLUS SPONTANÉE



Au mois de juillet dernier, un panneau lumineux d'information a été installé route de Viuz. Ce moyen moderne de communication permet de vous diffuser l'information utile, en provenance de votre mairie, des différents organismes dont dépend la commune, des associations et des commerces. Il répondra

aussi à notre besoin de vous informer en cas d'urgence (météo, travaux par exemple).

Installé devant la boulangerie, il est visible par les piétons qui se rendent aux commerces et par les automobilistes qui traversent le village.

Ce panneau, en location est à l'essai pour une année, il remplacera les bulletins-flashes édités en mars et en septembre.

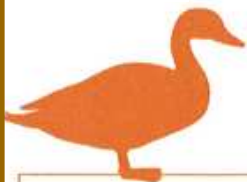
La commission information



RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ

POUR LUTTER CONTRE

L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



– Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épizootique
– Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

Si vous êtes dans une commune en risque élevé :

- ▶ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.

Dans tous les cas :

- ▶ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre de volaille sans précautions particulières ;
- il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

POUR EN SAVOIR PLUS : [HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-DUNE-CRISE-SANITAIRE](http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire)

DÉCLARATION DES RUCHES 2016

Du 1er septembre au 31 décembre 2016

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,



Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

(pour la déclaration 2016, l'utilisation du Cerfa papier 13995*04 est toujours possible)

DÉNEIGEMENT AUX ABORDS DES BOÎTES AUX LETTRES *(message de la Poste)*

Chaque année, nos facteurs sont victimes d'accidents liés aux conditions météorologiques hivernales difficiles.

Afin de nous aider à préserver la santé et l'intégrité physique de nos agents et ainsi continuer à bénéficier d'un service de qualité, nous vous engageons à respecter les règles liées au raccordement postal et à la distribution du courrier à savoir :

Les boîtes aux lettres doivent toutes être impérativement positionnées en bordure de voie publique.

L'accès à votre boîte aux lettres devra obligatoirement être déneigé et salé.



Si ces conditions ne devaient pas être respectées, nous nous réservons le droit de mettre votre courrier en instance au bureau de poste le plus proche.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration.

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS Changement d'horaires



Dans le cadre de la création du Grand Annecy et de l'optimisation des tournées, la collecte des déchets sera réorganisée à compter du 16 janvier 2017.

Elle aura lieu l'après-midi entre 12h30 et 19h30.

Un calendrier annuel sera diffusé, comme chaque année, aux habitants et précisera ces nouvelles modalités.

Cette collecte est expérimentale. Un bilan sera effectué à l'automne 2017.



Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

- Aérez au moins 10 min. par jour**
- Faites vérifier et entretenir : chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver**
- Utilisez dehors : appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes**
- Respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson**

www.prevention-maison.fr

inpes
Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

BÂTIMENT

Rénover les bâtiments pour économiser l'énergie
Faire baisser les factures
Créer des emplois



Travaux d'isolation thermique à l'occasion de travaux importants de rénovation de bâtiments.

Références

Décret n° 2016-711 du 30 mai 2016 pris en application de l'article 14 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Code de la construction et de l'habitation, articles L111-10, R131-28-7 à R131-28-11.

Dispositions applicables

La réalisation de travaux d'isolation thermique est obligatoire :

- pour les bâtiments à usage d'habitation, de bureau, de commerce, d'enseignement, les hôtels :
 - à l'occasion de travaux de ravalement comprenant la réfection de l'enduit existant, le remplacement d'un parement existant, la mise en place d'un nouveau parement- concernant au moins 50 % d'une façade de bâtiment, hors ouvertures ;
 - à l'occasion de travaux de réfection de toiture comprenant le remplacement ou le recouvrement d'au moins 50 % de l'ensemble de la couverture, hors ouvertures ;
- pour les bâtiments à usage d'habitation :
 - à l'occasion de travaux d'aménagement en vue de rendre habitable un comble, un garage annexe ou toute autre pièce non habitable, d'une surface minimale de plancher de 5 m², non enterrée ou semi-enterrée.

Les travaux d'isolation doivent respecter les prescriptions de la réglementation thermique des bâtiments existants dite « par élément » (art. R131-28 du code de la construction et de l'habitation).

Exemptions

Quels que soient les travaux :

→ s'il existe un risque de pathologie du bâti liée à la pose de tout type d'isolation, justifié par un homme de l'art.

Dans le cas de ravalement de façades et de réfection de toiture :

- si les travaux d'isolation ne sont pas conformes à des servitudes ou aux dispositions législatives et réglementaires relatives au droit des sols, au droit de propriété ou à l'aspect des façades et à leur implantation;
- si les travaux entraînent des modifications de l'aspect de la construction incompatibles avec les prescriptions prévues pour les secteurs sauvegardés, les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, les abords des monuments historiques, les sites inscrits et classés, ou avec les règles et prescriptions du PLU ;
- s'il existe une disproportion manifeste entre les avantages de l'isolation et ses inconvénients de nature technique, économique ou architecturale ; pour l'aspect économique, un temps de retour sur investissement des coûts de l'isolation et de ses travaux induits supérieur à 10 ans est pris en compte (guide ministériel bientôt disponible).

Entrée en vigueur

Les dispositions entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Publics concernés

Maîtres d'ouvrage publics et privés, architectes, maîtres d'oeuvre, bureaux d'études, particuliers, entreprises, artisans.

Contact : DDT 74 – Service habitat – Tel. 04 50 33 78 27 - ddt-info-techniques-batiment@haute-savoie.gouv.fr

Octobre 2016



Du nouveau à Quintal... Changement de gérant de l'auberge

Venez passer un bon moment en famille ou entre amis autour d'un plat savoyard ou d'une pizza. Du lundi au vendredi, nous vous proposons un menu pour seulement 15 euros le midi et la possibilité de commander des pizzas à emporter tous les soirs sauf le lundi et le mercredi.

De plus, vous pouvez organiser vos repas d'entreprise, mariage, anniversaire...

Sébastien Clerc et son équipe



HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT MAIRIE

Lundi : 8h30—12h30
Mardi : 13h30—16h30
Mercredi : 9h00—12h00
Jeudi : 8h30—12h30
Vendredi : 13h30—16h30



En raison des vacances d'hiver, le secrétariat de mairie sera fermé du **samedi 17 décembre 2016 au lundi 02 janvier 2017.**

Une permanence, pour inscriptions sur les listes électorales uniquement, aura lieu le samedi 31 décembre 2016 de 9h00 à 12h00.

En cas de problème pendant les périodes de fermeture du secrétariat, contacter :

Patrick BOSSON : 06.32.27.10.55

David BADO : 06.13.13.64.62

Fabienne ROUGE-PULLON : 06.15.66.64.29

Patricia CHASSON : 04.50.46.46.65.77

Alain JACOBÉE : 06.30.75.96.61

ÉLECTIONS 2017

Elections présidentielles

- 1er tour : 23 avril
- 2ème tour : 07 mai

Elections législatives

- 1er tour : 11 juin
- 2ème tour : 18 juin



CONSEIL MUNICIPAL

Nous rappelons à tous les Quintalis que les conseils municipaux sont ouverts au public et que les dates sont affichées en mairie et seront inscrites sur le panneau lumineux.

OPÉRATION NEZ ROUGE 74

Nuit du 31 décembre de 22h à 8h

Appelez le 0 800 802 208

Pour cette 16ème édition, les bénévoles seront mobilisés dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier avec ce slogan : *"pour éviter qu'un si beau jour de fête ne se transforme en cauchemar, nous vous prenons en charge et nous vous accompagnons à votre domicile avec votre voiture."*

Le cauchemar, c'est évidemment l'accident...

Les bénévoles peuvent s'inscrire en ligne sur le site : www.onr74.fr



ETAT CIVIL

Avis de naissance

Lyam LECLERCQ	le 27 juin 2016
Furkan HAYTA	le 30 juin 2016
Lùna DÉPOLLIER	le 16 juillet 2016
Jouliam FREITAS	le 27 septembre 2016
Lalie JENCEL FROMAGET	le 17 octobre 2016

Mariage

Tony GALLOIS et Tiffany PEREZ	le 09 juillet 2016
Audric LE CALVEZ et Elodie MAIROT	le 06 août 2016
Mounir KERBOUA et Yasmine CLUZAN	le 03 septembre 2016

Transcription de décès

Annic ISABEY	le 22 juillet 2016
Odette FURLAN	le 28 août 2016
Suzanne PRALY	le 04 octobre 2016
Lùna DÉPOLLIER	le 18 novembre 2016

Décès

Régis FAVRE-BONVIN	le 15 juin 2016
Josette PEYRARD	le 04 juillet 2016
Marie-Louise CHARVIN	le 20 juillet 2016
Bernadette VUCHOT	le 22 juillet 2016
Renée BOUTHENET	le 23 août 2016
Simone NAVARD	le 29 août 2016
Pierre MAZET-ROUX	le 02 septembre 2016
Huguette FLAUJAC	le 14 septembre 2016
Ginette RODRIGUEZ	le 30 septembre 2016
André RICHARD	le 06 octobre 2016
Louis CURTILLET	le 26 octobre 2016
Josyane PACORET	le 05 novembre 2016
Jean LE PESSOT	le 09 novembre 2016
Pierre MARTIN	le 23 novembre 2016
Hélène CHAPPEY	le 25 novembre 2016



MANIFESTATIONS QUINTAL CALENDRIER 2017

DATE, HEURE, ENDROIT	MAIRIE/ECOLE	APE	QA	TENNIS	JUDO	SPORTS ET LOISIRS	CONCERTS	ASPTT
JANVIER								
Dimanche 08 janvier Eglise							Ceux d'en haut	
Mardi 10 janvier Etage salle Fruitière			Réunion d'appel à bénévoles					
Vendredi 27 janvier Fruitière	Réception des nouveaux habitants							
MARS								
Samedi 18 mars Fruitière		soirée Loto						
AVRIL								
Samedi 08 avril Fruitière			Théâtre					
Dimanche 23 avril Fruitière	Repas FNACA							
Dimanche 30 avril Fruitière, centre aéré						10ème montée historique		
MAI								
Dimanche 21 mai Chef Lieu								Grimpée du Semnoz
JUIN								
Dimanche 04 juin Chef Lieu		Brocante						
Jeudi 8 juin Fruitière	Ecole spectacle							
Samedi 10 juin Chef Lieu			Fête de l'été					
Jeudi 22 juin Fruitière	Ecole spectacle							
JUILLET								
Jeudi 13 juillet Chef Lieu	Fête nationale							

